

# Calendrier universitaire

## Année universitaire 2020-2021- MAJ

Adopté en CFVU le 13 février 2020 et en CA le 10 mars 2020 et modifié en CFVU le 11 juin et en CA le 07 juillet 2020

Activités pédagogiques 2020-2021

du 31 août 2020 au 30 juin 20211

Le calendrier des activités de prérentrée sera précisé sur le site web de l'université.

#### 1<sup>er</sup> semestre

du 19 octobre au 31 janvier 2021

• Suspension des activités pédagogiques :

Du 19 décembre 2020 au soir au 04 janvier 2021 au matin

• Examens semestre 1 : (contrôle terminal et épreuves finales du contrôle continu) 18 janvier au 30 janvier 2021 <sup>2</sup>

# 2ème semestre

du 01 février 2021 au 20 mai 2021

• Suspension des activités pédagogiques :

Du 20 février 2021 au soir au 01 mars 2021 au matin Du 24 avril 2021 au soir au 03 mai 2021 au matin Du 12 mai 2021 au soir au 17 mai 2021 au matin

• Examens semestre 2 : (contrôle terminal et épreuves finales du contrôle continu)

Du 03 mai 2021 au 20 mai 2021<sup>2</sup>

### Session 2 (semestres 1 et 2 – contrôle continu et contrôle terminal)

du 10 juin 2021 au 30 juin 2021

Dispositif de soutien : du 10 juin 2021 au 16 juin 2021
 Examens session 2 : du 17 juin 2021 au 30 juin 2021<sup>2</sup>

. .

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Possibilité de soutenir des mémoires ou rapports de stage jusqu'au 30 septembre dans le respect du calendrier défini par chaque composante et sous réserve de l'évolution de la réglementation. . A titre dérogatoire, les étudiant.e.s de M2 pourront effectuer leur stage de M1 non-réalisé jusqu'au 31 décembre 2021 et soutenir leur mémoire ou leur rapport au plus tard le 18 décembre 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les examens de préparation au **PIX**, du **SUAPS** et de la **DA VPE** sont susceptibles de se dérouler en dehors de cette période.

NB: le calendrier des Licences pro, de certains masters 2, des préparations concours, des certifications, des formations rattachées aux instituts et écoles internes, des formations LEA et MIASHS, des formations rattachées aux sites délocalisés des UFR et des formations rattachées au Service de la Formation Continue peut faire l'objet d'adaptations spécifiques.